
Comité national ITIE

Dakar, le 03 octobre 2023

**COMPTE RENDU DE LA REUNION STATUTAIRE N°3 DU CN-
ITIE**

Activité : Réunion statutaire n°03/2023 du CN-ITIE	Lieu : Siège du CN-ITIE, Ngor Almadies	
Date : 03-10-2023	Début : 15h20	Fin : 18h13
Participants	Le mardi 03 octobre 2023, s'est tenue la réunion statutaire n°3 du Comité National ITIE, sous la présidence du Professeur Awa Marie Coll SECK (Présidente du Comité National ITIE (CN-ITIE), et en présence des membres du GMP à l'exception du secteur privé absent en raison du Salon International des Mines qui a démarré le même jour. L'ordre du jour proposé : - Adoption du Compte-rendu de la réunion du 25 mai 2023 - Informations générales - Présentation du rapport de la commission finances - Présentation du rapport financier 2022, du budget 2023 et du projet de budget 2024 du CN ITIE - Discussions générales - Etat d'avancement du rapport ITIE - Discussions générales - Divers L'ordre du jour proposé a été approuvé par les membres du GMP. Étaient présents : Voir feuille de présence.	
Points de discussion	MOT DE LA PRESIDENTE DU CN-ITIE A l'entame de ses propos, le Pr. Awa Marie Coll SECK (Ministre d'État et Présidente) a remercié l'ensemble des participants pour avoir déféré à la convocation malgré leurs agendas chargés, qui ont d'ailleurs concouru au retard accusé dans la tenue cette troisième réunion statutaire. Ensuite, elle a chaleureusement félicité les membres des commissions ad hoc mises en place à l'occasion de la Conférence Mondiale ITIE pour leur engagement inconditionnel ayant considérablement contribué à la réussite de l'événement mondial. Elle a rappelé la satisfaction de l'ITIE International qui a rendu un vibrant hommage aux personnes impliquées dans l'organisation de la Conférence Mondiale, particulièrement la société civile pour avoir d'une part qualitativement participé aux débats, et d'autre part pour la tenue du side event sous le thème de la capitalisation des 10 années de mise en œuvre de	

Comité national ITIE

l'ITIE au Sénégal.

Cette forte mobilisation et dévouement, sanctionnés par un trophée en tant qu'organisateur, témoignent de la qualité des ressources humaines du CN ITIE quand il y a des enjeux majeurs.

Sous ce rapport, elle a annoncé les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de la Conférence Mondiale.

Il s'agit des suivantes :

L'adoption de la nouvelle Norme 2023 ;

Le remplacement du Sénégal en fin de mandat dans le Conseil d'Administration par la Mauritanie ;

Le report de la validation du Sénégal en janvier 2025.

Relativement à l'application de la Nouvelle Norme au Sénégal, la Présidente a rappelé la nécessité de prendre le temps l'adapter aux réalités sénégalaises.

Sur un autre plan, elle a déploré les malheureux événements survenus dans les zones impactées par les activités extractives, particulièrement à Kédougou, en s'inclinant devant la mémoire des disparus et prie pour un retour imminent au calme. Ces genres de situations sont évitables dans la mesure où les opportunités de contenu local et la manne financière générée peuvent contribuer considérablement à la gestion des frustrations découlant du sentiment du paradoxe de l'abondance chez les populations locales.

Les retombées économiques pourraient, selon la Présidente, résoudre le problème lié au sous-emploi et à l'émigration clandestine.

Ainsi, la Présidente a rappelé la position du CN ITIE (décliné à travers un communiqué de presse suite aux manifestations violentes de Kédougou) qui promeut le dialogue, la transparence et la bonne planification, surtout dans un contexte d'exploitation imminente du pétrole et du gaz (malgré le report).

Enfin, la Présidente a annoncé le recrutement du Secrétaire Permanent Adjoint en l'occurrence Monsieur Alune Badara PAYE au Secrétariat International ITIE à Oslo. Elle a témoigné de son engagement inconditionnel et de son abnégation ainsi que sa compétence qui ont fait échos auprès du SI. Le SPA avait en charge le pilotage des rapports annuels, la gestion des données et son suivi auprès des déclarants. Au-delà de son cahier de charge, le SPA avait un goût prononcé pour la recherche et l'analyse des enjeux mondiaux liés à l'exploitation des ressources extractives. L'hommage de la Présidente s'est terminé par des prières formulées à l'endroit de Monsieur PAYE dans sa nouvelle mission.

Au même titre, elle a félicité le responsable de la communication Monsieur Ibrahima Baldé pour ses initiatives d'aménagement de cadres professionnels harmonieux et embellissant.

Comité national ITIE

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION NUMERO 25 mai 2023

Le compte rendu de la session ordinaire du 25 mai 2023 a été adopté sans amendements.

INFORMATIONS GENERALES

Quelques informations générales ont été partagées par Mme le Secrétaire Permanent du CN ITIE. Elles s'articulent essentiellement autour des axes suivants :

Le report de la troisième validation du Sénégal : initialement prévue en octobre 2024, la validation du Sénégal a été reportée en janvier 2025 afin de permettre au pays de s'approprier de la nouvelle Norme en application des dispositions transitoires. Toutefois, ledit report n'écarte pas la possibilité pour le Conseil d'Administration de demander une évaluation ciblée, d'où l'urgence de mettre en place une commission ad hoc en charge du pilotage et du suivi de l'exécution onze des mesures correctives émises en 2021 en vue d'améliorer la gouvernance des ressources extractives avant la prochaine validation en plus de l'entrée en vigueur de la nouvelle Norme ;

Processus de renouvellement des membres : la SP a une fois de plus souligné l'urgence de désigner l'ensemble des représentants des entités afin de finaliser l'arrêté portant nomination des membres du GMP ITIE dont le dernier date de 2015. A cet effet, elle a rappelé que des évolutions ont été apportées avec la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale, et du cadre de concertation de l'amont pétrolier.

Concernant le Syndicat le plus représentatif des travailleurs du secteur des industries extractives et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, le Secrétariat technique est toujours en attente du courrier officiel portant désignation des titulaires et suppléants ;

Mise en place d'une nouvelle commission en charge du processus de validation du Sénégal en 2025 : Mme la SP a indiqué que malgré le report de la validation du Sénégal, une commission ad hoc doit être urgemment créée afin de réfléchir sur les mécanismes de mise en compte des onze mesures correctives, surtout dans un contexte où, conjugué à la nouvelle Norme, le défi majeur pour le Sénégal est de dépasser le score précédent de 93 sur 100. Dès lors, elle a rappelé en perspective la nécessité d'élaborer un projet de termes de référence de ladite commission ;

Audit du système d'informations : Mme la SP a mentionné des dysfonctionnements identifiés dans le mailing, susceptibles d'entraver le travail collaboratif et la communication entre le secrétariat technique et les membres du GMP. A cet effet, un audit du système d'informations est envisagé avec l'appui de l'ADIE afin de corriger les défaillances techniques.

Les activités en vue du CN ITIE : Mme la SP informé les membres du GMP de

Comité national ITIE

la prochaine revue et validation du rapport ITIE 2021 dans le cadre d'une retraite à Saly en prélude à son lancement officiel ainsi que la tournée de dissémination dans les régions extractives. A cet effet, elle a rappelé que la communication autour du rapport est primordiale pour le partage de l'information digeste à grande échelle. Ainsi, il s'agit d'une composante qui doit être inscrite dans une stratégie de communication à l'aune des nouvelles thématiques de la Normes 2023.

Suite à cette communication introductive, les participants ont émis quelques commentaires au titre d'éclairage et qui sont les suivants :

A propos de la lettre de désignation des représentants du syndicat du secteur extractif : le représentant du Ministère du Travail a porté à la connaissance de l'assistance que les élections de représentativité syndicale ont été chronophage, raison pour laquelle le processus de désignation a accusé du retard. Présentement, les futurs représentants ont été identifiés et la transmission du courrier officiel portant désignation des titulaires et suppléants sera effectif à courts termes ;

Au sujet des activités de la commission communication : un membre de la commission communication a précisé que la stratégie de communication est encore à l'état de projet et a été partagée pour avis au sein de la commission. En perspective, elle sera élargie aux membres du GMP pour avis et commentaires en vue de sa bonification. Également, le responsable de la communication fera le nécessaire auprès de la Présidente afin de recueillir ses suggestions.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Le Président de la commission finances a rapporté les éléments saillants issus de la seconde réunion tenue le 17 août 2023.

Il a ainsi rappelé que le CN ITIE obéit aux règles des finances publiques avec un compte de dépôt logé au trésor. Elle a soumis une expression de besoin de 680 000 000 FCFA à la Présidence de la République au titre de l'exercice 2023 dont une partie dédiée au fonctionnement et une autre à l'investissement. Suite à un arbitrage, le CN ITIE s'est vu octroyé 400 000 000 FCFA avec en perspective une dotation de 200 000 000 complémentaire lors d'une loi de finances rectificative.

Il a par ailleurs précisé que le Comité dispose d'autres mécanismes de mobilisation de ressources financières avec l'établissement de conventions avec des bailleurs de fonds comme la Grande Bretagne, OSIWA, Expertise France et NRGi à travers le programme TRACES.

Toutefois, il a mis en exergue quelques points d'attention dans la gestion financière liée à :

Comité national ITIE

L'absence dans le décret de 2013 d'une disposition sur les indemnisations des suppléants en remplacements des titulaires lors des sessions ;
L'absence d'indemnités de missions pour les membres du GMP lors des activités de disséminations des rapports ITIE.
Sous ce rapport, la commission finance a formulé quatre recommandations pour chaque point d'attention à savoir :
Au sujet des indemnisations des suppléants représentants les titulaires lors des sessions en leur absence : les membres de la commission finances recommandent d'adopter une résolution en attendant de modifier le décret de 2013 afin de permettre aux suppléants d'être indemnisés au même titre que les titulaires à chaque fois qu'ils assistent aux sessions ;
Au sujet des indemnités de missions journalières pour les membres du GMP lors des tournées de disséminations : au cours de la réunion des finances, une personne ressource au niveau de la cour des comptes a été mise à contribution afin de proposer un mécanisme légal pouvant permettre aux participants des tournées de dissémination des rapports ITIE de percevoir des frais de mission. A cet effet, il a suggéré l'adoption d'une résolution dans ce sens.

PRESENTATION RAPPORT FINANCIER 2022, DU BUDGET 2023 ET DU PROJET DE BUDGET 2024 DU CN ITIE

Le RAF a fourni des explications sur le budget de la contrepartie Etat avec une dotation de 600 000 000 dont 400 000 000 inscrits dans la loi de finances initiale et une dotation complémentaire de 200 000 000 dans la loi de finances rectificative. Toutefois, au courant de l'année 2022, le CN ITIE a perçu 500 000 000 en attendant le second bon d'engagement du Ministère des Finances qui va servir à éponger la dette fiscale. De ce fait, globalement, le RAF a indiqué le taux d'exécution du budget de 2022 à 83% équivalent à 499 000 000 millions sur les 600 000 000 prévus.

Le RAF a précisé que le budget est essentiellement composé de deux grandes lignes à savoir les investissements dont le taux d'exécution a atteint 87% soit et le fonctionnement avec 82%.

Suivant ses explications, les dépenses d'investissement sont relatives aux activités de mise en œuvre de la Norme ITIE.

De façon spécifique, il s'agit des suivants :

Indemnités de sessions : Quatre ont été tenues durant l'année 2022 avec 5 250 000 prévues dont 2 700 000 dépensés donc un taux d'exécution de 51% ;

Frais de missions internationales : Cette rubrique concerne les frais de déplacements (billets et indemnités de mission) relatifs aux missions

Comité national ITIE

effectuées hors du Sénégal. Elles ont été exécutées à 97% au 31/12/2022. - un déplacement à Bruxelles a été effectué sur le 1er semestre 2022, entraînant l'achat de billets d'avion ainsi que le paiement d'indemnités de mission aux membres de la délégation pour F CFA 3 900 600. - Sur le 2nd semestre, le CN-ITIE a participé à la session du Conseil d'Administration qui s'est déroulée à Oslo

Frais de missions au niveau national : Cette rubrique concerne les indemnités de déplacement relatives aux missions effectuées dans les régions du Sénégal. Les dépenses de cette rubrique ont été exécutées à 93% au 31/12/2022

Séminaires, ateliers et formations : Les activités réalisées sur le semestre 2022 concernent l'atelier de lancement national du rapport 2021 et du semestre 2022, les activités de disséminations du rapport 2021 à Thiès, la retraite du CN-ITIE, l'atelier sur la stratégie de communication, ainsi que les frais de locations de salle pour les réunions du GMP, entre autres

Honoraires de consultants : Cette rubrique concerne les honoraires des consultants recrutés pour l'élaboration du rapport ITIE, l'étude sur la mise en œuvre et la réhabilitation des sites miniers, et l'évaluation de la divulgation des Bénéficiaires effectifs des entreprises extractives. Les honoraires de l'administrateur indépendant du rapport 2021, ont été engagés sur le second semestre 2021 ;

Communication : Les dépenses effectuées au 2nd semestre, sur cette rubrique, concernent essentiellement l'impression de supports communication pour le rapport ITIE 2021 et de celui du semestre 1 de 2022. Les dépenses de fonctionnement concernent les activités du Secrétariat Technique. Il s'agit plus précisément de:

Dépenses d'équipement : Cette rubrique concerne les dépenses relatives à l'acquisition de matériel informatique, et de matériel et mobilier de bureau avec 3 500 000 prévus dont 2 262 000 équivalents à 65% de taux d'exécution,

Achats divers : Cette rubrique concerne les dépenses relatives à l'approvisionnement en eau et électricité, le carburant, les fournitures de bureau, l'aménagement, l'entretien et la maintenance avec un taux d'absorption budgétaire de 94% c'est-à-dire 40 312 333 sur 42 980 000 à titre de prévisions ;

Transport : Cette rubrique concerne les frais relatifs au transport de plis exécuté à 50% équivalent à 250 000

Services extérieurs : Il s'agit des frais de téléphone, internet, de documentation, les indemnités de stages, les honoraires des prestataires, ainsi que les frais de formation avec une exécution globale de 92,5%

Comité national ITIE

Frais de personnel : Cette rubrique représente les charges liées au personnel du Secrétariat technique. Elle a été exécutée à hauteur de 80%.

Concernant le budget 2023, la même démarche a été adoptée avec une attente de rallonge budgétaire dans la loi de finances rectificative en principe. Toutefois, cela va avoir les mêmes incidences en termes de cumul de la dette fiscale dont la suspension risque de connaître un prolongement.

Relativement au projet de budget pour 2024, le RAF qu'il s'élève à 700 000 000 avec les prévisions suivantes :

Dépenses d'investissements pour un total de 257 866 200 : Indemnités de session GMP FCFA 33 250 000 - Missions FCFA 12 600 000 - Séminaires, ateliers et formations FCFA 87 916 000 incluant les frais de missions des membres du GMP prenant part aux disséminations - Communication FCFA 40 100 000 – et Honoraires de consultants FCFA 84 000 000

Dépenses de fonctionnement pour un total de 442 133 800 répartis comme suit : Dépenses d'équipement FCFA 35 000 000 ; Achats divers 17 500 000 ; Transports 500 000 ; Services Extérieur A 3 700 000 ; Services Extérieur B 28 047 400 ; et Frais du personnel 357 386 400.

A la suite de la présentation du RAF, plusieurs commentaires ont été émis afin d'apporter plus d'éclairages sur la situation financière de 2023.

Sur la question des 100 000 000 FCFA attendus à l'issue de la loi de finances rectificatives : la Directrice des collectivités territoriales, appuyés par le représentant du Ministère de des Finances ont précisé que pour l'année 2023, aucune loi de finances rectificative n'est prévue durant le dernier trimestre et que le mois d'octobre marque le démarrage du marathon budgétaire pour 2024. Sous ce rapport, ils ont recommandé soit d'ajuster les besoins du CN ITIE à 400 000 000 soit de saisir la Présidence afin d'avoir une confirmation sur la disponibilité du budget de 600 000 000 prévus pour 2024 ;

Par ailleurs, les participants ont soulevé des questionnements concernant la pertinence de classer les indemnités de missions prévues dans le budget d'investissement au lieu du fonctionnement. Sur ce point, le RAF a précisé que les désignations suivent un template de la Présidence servant de référentiel pour les dépenses. Ainsi, la tutelle demande une expression des besoins sur la base de laquelle, elle fait un arbitrage avant d'accorder le budget.

ETAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT DE CADRAGE 2022

A l'entame de son propos, le Secrétaire Permanent adjoint (SPA) a transmis les excuses de la Présidente (Madame Aissatou SY) de la Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL) empêchée.

Dans un premier temps, le SPA a rappelé le contexte du cadrage pour la

Comité national ITIE

dixième année consécutive. Le rapport va donc couvrir la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Dans le cadre de l'élaboration dudit Rapport, les Administrations ont entamé leurs déclarations le 03 avril 2023 et un administrateur indépendant a été commis. Toutefois, ce dernier a requis un délai plus raisonnable pour la transmission du rapport final ITIE 2022 fixé au 08 décembre au lieu du 19 octobre.

Dans un second temps, il a précisé que le rapport de cadrage va aider le CN ITIE à identifier les entreprises entrant dans le seuil de matérialité (par exemple BOYA et AFRIGOLD) ainsi que d'autres entités déclarantes (telles que le CDC et le CNSCL) et de prendre en compte les nouvelles thématiques de la Norme 2023. A cet effet, le SPA a exhorté le GMP à réfléchir sur des mécanismes de recueil de données sur les émissions de gaz à effet de serre.

Concernant les déclarations, l'essentiel des entreprises entrant dans le périmètre ont fait des déclarations à l'exception de trois qui accusent encore du retard, ce qui entrainera une modification sur les données liées aux recettes attendues. Toutefois, les données sur les productions restent inchangées.

Suite à la présentation les discussions ont tourné autour de quelques éléments sur le rapport.

Ces éléments sont entre autres les questions suivantes :

L'élaboration d'une note technique sur la Nouvelle Norme ITIE afin d'en faciliter le suivi par l'administrateur indépendant ;

Intégration dans les réformes du cadre juridique du secteur extractif la charte genre et industries géo extractive ;

La participation de l'administrateur indépendant à la révision générale du rapport ITIE 2022 afin de mieux prendre en compte les annotations du CN ITIE.

En outre, le rapport de cadrage a été validé par le GMP.

DIVERS

En point divers, quelques informations ont été partagées :

Les TDR pour le recrutement d'un (e) gestionnaire des données et de juriste en remplacement seront incessamment publiés dans les réseaux ;

Le Sénégal abrite le forum Galien sous le thème des affections chroniques respiratoires. Il s'agit d'un sujet d'actualité dans les zones impactées par les activités minières d'où l'importance pour le GMP de prendre part à la rencontre afin de susciter les intérêts des participants venus du monde entier sur les impacts sanitaires des projets miniers sur les communautés riveraines ;

Le nouveau code de l'environnement est promulgué avec des avancées notoires par rapport à l'ancien code ;

Comité national ITIE

L'indice genre dans le secteur minier à Kédougou a été réalisé par WIM Sénégal avec des statistiques désagrégées et des outils d'aide à la prise de décisions pour la prise en compte des femmes dans la gouvernance des ressources. Le document sera mis à la disposition du CN ITIE avec un résumé des chiffres clés.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à **18h13mn.**

Présidente de séance



Le Président

Pr Awa Marie COLL SECK